

Compte-rendu du CM du 02.06.22

1- Café associatif

David Lux, l'architecte en charge du projet café associatif, a revu plusieurs éléments du projet, suite à la demande du conseil municipal, afin de rentrer dans l'enveloppe budgétaire initiale, de maintenir l'essence du projet et de respecter les délais imposés par la Région et le programme FEADER.

Mme la Maire précise que :

- Le cofinancement européen confirmé s'élève à 70% du montant HT
- Le reste à charge pour la commune est de 30%, ce qui représente un montant de 100 000 €
- Les dépenses devront être réalisées le 31/12/23 au plus tard

Le Conseil Municipal valide la poursuite des travaux concernant ce dossier, à savoir

- Dépôt du permis de construire
- Lancement des marchés publics
- Transmission des pièces du dossier à la Région Grand Est/ fonds FEADER

2- PLUIH

L'intercommunalité demande aux conseils municipaux de rendre un avis favorable ou défavorable quant au PLUIH et particulièrement quant aux points suivants :

- Règlement du PLUIH
- Orientations d'aménagement publiques (OAP).

En raison d'un certain nombre d'éléments absents, imprécis ou erronés, Mme la Maire propose qu'un avis défavorable argumenté soit transmis à OLC.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'ensemble du travail réalisé depuis 5 ans pour le PLUIH mais de signaler les éléments importants pour Ville sur Yron.

Il est primordial pour Ville sur Yron que de nombreux points du règlement communal d'urbanisme mis en place depuis de nombreuses années, et notamment en lien avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, ne doivent pas disparaître (ex : nuancier mis en place).

Les zones 1AU identifiées ne sont pas remises en question.

MM. SCHWARTZ et MULLER regrettent en outre qu'une présentation du PLUIH n'ait pas eu lieu en mairie. Mme la Maire transmettra l'ensemble des remarques à OLC.

En outre, Mme la Maire précise au conseil municipal que les services de la DDT remettent en question ce Pluih, en raison du trop grand nombre de surfaces artificialisées, alors que les indicateurs du SCOT ont été respectés.

Lors de la prochaine conférence des maires (21/06), les services de l'Etat seront présents et débattront de ce sujet avec les communes et l'intercommunalité.

L'enquête publique qui devait être lancée en fin d'année risque d'être repoussée à début 2023.

3- Chantiers jeunes

Un chantier jeunes sera proposé aux jeunes de + de 12 ans du 22 au 26 août 2022. Il sera encadré par J. CESARONI qui propose de travailler sur les éléments suivants :

- Nettoyage /peinture des mobiliers extérieurs (bancs, poubelles)
- Nettoyage du terrain de jeux
- Nettoyage et peinture de la grille de la chapelle
- Eventuellement nettoyage des passerelles

Une information sera transmise aux habitants.

4- Publicité des actes

La réglementation impose aux collectivités territoriales de communiquer et de mettre à disposition des administrés les actes et délibérations par voie papier ou électronique.

La publication des actes sous forme électronique (sur le site internet) est possible mais non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Le conseil municipal décide de maintenir la publicité au format papier.

5- Fête de la Musique

La 1^{ère} édition de la fête de la musique se tiendra le samedi 25 juin sur la place du village. Le groupe Namaspamus (groupe proposé par un habitant qui interviendra gratuitement pour 2h30 de concert). Le foyer rural proposera une petite restauration et une buvette sur place. La mise en place d'un chapiteau et un branchement électrique est à prévoir.

Juline KAUFFMANN ajoute que le 25/06 après-midi, une animation familiale « conte » (une heure) est prévue en coopération avec Popcom et OLC dans le cadre de « partir en livres », à la salle René Bertin. Le programme est annexé.

6- Bilan Caméras des Champs

Le festival Caméras des champs s'est tenu du 19 au 22 mai 2022.

Pour une reprise en présentiel après deux ans de pause en raison de la crise sanitaire (l'édition 2021 s'est tenue en virtuel), le comité est satisfait de la fréquentation et de la participation.

En quelques chiffres, le festival, c'est :

- 23 éditions à Ville sur Yron depuis 23 ans
- 4 jours de diffusion de documentaires, courts et longs métrages,
- 84 bénévoles,
- 250 élèves de 1^{er} et 2nd degrés accueillis à Ville-sur-Yron
- 50 Kilos de pommes de terre épluchées et consommées
- entre 100 et 150 spectateurs à chaque séance
- 500 repas servis
- 25 projections
- 20 partenaires + 22 Sponsors

La presse et les réseaux sociaux ont relayé l'information.

Le bémol 2022 est bien entendu la tempête de vendredi soir qui a fortement endommagé un chapiteau. Aucune personne n'a cependant été blessée.

7- Points divers :

- a. tenue des bureaux de votes pour les élections législatives

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022, de 8h à 18h.
Le tableau actualisé des tours de garde est annexé.

- b. bûle de la Saint Jean

Michèle VEUTIN informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du foyer rural est prévue lundi 6 juin, avec à l'ordre du jour un point sur la bule de Saint Jean.

Prochaine réunion le 23.06.22 à 18h00



Lorenzi
La Maire
Maud LORENZI
le 7.06.22